



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE COMPOSITE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations de Nettoyage des Locaux et de Vitrerie des bâtiments de la CCI Alsace Eurométropole

Consultation n°2026/CONSU/06 du 24 mars 2026

Lot n°8

Bâtiments 11 et 12 Mulhouse

11 et 12 rue du 17 Novembre 68100 Mulhouse

CCI ALSACE EUROMETROPOLE

14 rue de la Haye – Schiltigheim

CS 10066 - 67012 STRASBOURG CEDEX

1. Désignation du CCTP

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les conditions techniques dans lesquelles seront exécutées les prestations de **nettoyage des locaux** et de **vitrierie** des bâtiments de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les prestations attendues visent à assurer un **niveau constant de propreté, d'hygiène et de confort**, compatible avec l'accueil du public, des locataires et l'image institutionnelle de la CCI. Elles devront être réalisées dans le respect des normes en vigueur, des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que des contraintes propres à l'occupation et à l'activité des bâtiments.

Le titulaire du marché s'engage à fournir des prestations de qualité, exécutées par du personnel qualifié, formé et encadré, en utilisant des **produits, matériels et méthodes adaptés**, notamment en matière de respect de l'environnement et de prévention des risques professionnels.

Le présent CCTP s'applique à l'ensemble des sites concernés par le marché. Il précise la nature des prestations attendues, les modalités d'exécution, les exigences de qualité, ainsi que les obligations du titulaire en matière de moyens humains, matériels et organisationnels.

Les données chiffrées sont mentionnées à titre indicatif, les entreprises sont tenues d'effectuer leur propre évaluation à l'occasion de la visite des différents sites.

2. Périmètre du marché et décomposition en lots

2.1 Présentation générale des lots

Le présent marché est décomposé en **dix (10) lots distincts**, correspondant chacun à un bâtiment de la CCI, et à un périmètre géographique.

Chaque lot comprend des prestations de **nettoyage des locaux**, de **vitrierie**, ou **une combinaison des deux**, telles que définies dans le présent CCTP et précisées dans les dispositions spécifiques à chaque lot.

Cette décomposition en lots vise à permettre une organisation adaptée aux spécificités des sites, à favoriser l'accès des entreprises à la commande publique et à garantir une exécution optimale des prestations.

2.2 Liste et description synthétique des lots

Le marché est composé des 10 lots suivants :

N° lot	Adresses
1	Les Terrasses – 14, rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM
2	22, Rue des Serruriers 67000 STRASBOURG
3	CAMPUS 234, Avenue de Colmar 67100 STRASBOURG
4	Hôtel Consulaire 1, Place de la Gare 68000 COLMAR
5	Bâtiment du 68, Rue de la République 68000 COLMAR
6	CAMPUS 4, Rue du Rhin 68001 COLMAR
7	Hôtel Consulaire 8-9, Rue du 17 Novembre 68100 MULHOUSE
8	Bâtiments du 11 & 12, Rue du 17 Novembre 68100 MULHOUSE
9	CAMPUS 15, rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE
10	Business Campus 15, rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE

Les caractéristiques détaillées de chaque lot (sites concernés, surfaces, fréquences d'intervention, prestations spécifiques et contraintes particulières) sont précisées au sein du présent CCTP et de ses annexes.

2.3 Principe d'indépendance des lots

Chaque lot constitue un **marché distinct et indépendant**, tant sur le plan technique que financier.

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots. L'attribution d'un lot n'ouvre aucun droit à l'attribution d'un autre lot. L'exécution d'un lot ne peut en aucun cas être subordonnée à celle d'un autre.

Chaque titulaire est responsable de la bonne exécution des prestations relevant du ou des lots qui lui sont attribués, dans le respect des stipulations du présent CCTP et des documents contractuels du marché.

Lot 8 : bâtiments 11 & 12
11 et 12, rue du 17 Novembre Mulhouse

1. Périmètre spécifique et dispositions particulières

Le présent marché comprends un périmètre spécifique d'intervention lié aux besoins ponctuels de la CCI.

Un périmètre de base soumis au prestataire à compter de l'entrée en vigueur du marché, représentant :

- a) **Périmètre du n°11** : couloirs **84m²**, sanitaires **20m²** cuisine et espace copieur/réunion **15.5m²** situés au 1^{er} et 2^e étage.

Total : **119.50 m2**

Estimation : **20** personnes/jour

- b) **Périmètre du n°12** : 1^{er} étage : couloirs **31m²** et sanitaires **14m²** au 1^{er} étage
Consommables sanitaires : papier toilettes, savon, essuie-mains et sacs poubelles

Total : **45m2**

Estimation : **10** personnes/jour

Le titulaire assure, à ses frais exclusifs, la fourniture de l'ensemble des consommables nécessaires : **fourniture de papier WC, essuie main et savon** à la bonne exécution des prestations prévues au présent marché. Les consommables sont à fournir en quantité suffisante. Le prestataire devra ajuster les besoins sans demander une contrepartie financière

Veiller à l'extinction des lumières après les prestations de ménage des parties communes

Prestations à réaliser au n°11 - 1^{er} et 2^e étage

Prestations	Cadences	m ²	Prestations à réaliser
Circulations (couloirs)	Hebdo	84m2	Aération des couloirs Vidage des poubelles dans des sacs prévus à cet effet et évacuation dans les bennes Aspirer et laver les sols Enlèvement des traces de doigts sur les accès vitrés Enlèvement des toiles d'araignées
Sanitaires		20 m2	Aération des sanitaires Vidage des poubelles dans des sacs prévus à cet effet et évacuation dans les bennes Désinfection des cuvettes, des lunettes, des boutons pressoirs des chasses d'eau et des contours du carrelage sur une hauteur 1,70cm en partant du sol, des lavabos (intérieurs et extérieurs), de la robinetterie et des miroirs. Réapprovisionnement et nettoyage des distributeurs. Balayage des sols et lavage manuel des sols carrelés avec de <u>l'eau propre et claire</u> Enlèvement des toiles d'araignées
Cuisine. Espaces copieur. Salle de réunion		15.50m²	Aération des 2 espaces Vidage des corbeilles dans des sacs prévus à cet effet et évacuation dans les bennes Désinfection de l'évier, des objets meublants et des plateaux de table Enlèvement des toiles d'araignées Balayage et lavage des sols
Cuisine	Mensuelle		Nettoyage du micro-onde et du réfrigérateur

Prestations à réaliser au n°12 - 1^{er} étage

Prestations	Cadences	m²	Prestations à réaliser
Circulations (couloirs)	Hebdo	31 m2	Aspirer et laver les sols Enlèvement des toiles d'araignées
Sanitaires		14 m2	Aération des sanitaires. Vidage des poubelles dans des sacs prévus à cet effet et évacuation dans les bennes Désinfection des cuvettes, des lunettes, des boutons pressoirs des chasses d'eau et des contours du carrelage sur une hauteur 1,70cm en partant du sol, des lavabos (intérieurs et extérieurs), de la robinetterie, des miroirs. Réapprovisionnement des distributeurs en papier-toilettes, savon et essuie-mains. Balayage des sols et lavage manuel des sols carrelés avec de <u>l'eau propre et claire.</u> Enlèvement des toiles d'araignées

Prestations à réaliser au n°12 - Cage d'escalier + ascenseur + Hall d'entrée

Prestations	Cadences	m²	Prestations à réaliser
Circulations (couloirs)	Hebdo	31 m2	Balayage du perron extérieur et du monte-personne Aspiration du tapis dans le hall d'entrée et lavage des sols du hall d'entrée Nettoyage de la vitrerie de la porte d'entrée Nettoyage de l'ascenseur et des parois Aspiration et lavage de la cage d'escalier R+3 et de l'escalier accès sous-sol Enlèvement des toiles d'araignée selon nécessité
Boîte aux lettres	Annuelle		Nettoyage des boîtes aux lettres

Vitrerie à réaliser au n°11

Cadences	m ²	Prestations à réaliser
N°11 : août 2026 Puis 1 x par an à programmer pour 2027	67.38m²	Nettoyage des 2 faces de l'ensemble de la vitrerie (cuisine, espace copieur/réunion, sanitaires, circulations) Nettoyage des encadrements après le nettoyage des surfaces vitrées Nettoyage des cloisons/portes vitrées 1 face côté circulations Nettoyage du châssis aluminium des portes et des fenêtres sur les 2 faces Nettoyage des encadrements après le nettoyage des surfaces vitrées
Vitrerie à réaliser au n°12		
N°12 : août 2026 Puis 1 x par an à programmer pour 2027	63.34m²	Nettoyage des 2 faces de l'ensemble de la vitrerie (porte palière vitrée, fenêtres sanitaires, cloisons vitrées de la cage d'escalier) Nettoyage du châssis aluminium de la porte d'entrée sur les 2 faces Nettoyage des encadrements après le nettoyage des surfaces vitrées Nettoyage de la vitrerie partie haute de la porte d'entrée Nettoyage de la vitrerie des sanitaires Nettoyage du monte-charge extérieur

1. Produits et matériel

Le matériel et les produits d'entretien sont à la charge du prestataire

Le prestataire soumet à la CCI AE pour validation préalable la liste des produits qu'il envisage d'utiliser pour chaque type de support. Il joindra à cette liste la fiche des données de sécurité (FDS) de tous les produits détaillant leur origine, leur composition et leurs modalités de mise en œuvre.

la fiche technique de chacun des produits détaillant leur origine, leur composition et leurs modalités de mise en œuvre.

Le prestataire privilégiera les produits dits « Ecologiques, Bio » et respectueux de l'environnement. De plus, il s'engage à former son personnel à un usage adapté à tous les produits mis en place. et il veillera aussi à la bonne utilisation

Le responsable du site se réserve le droit d'interdire les produits dont l'utilisation serait susceptible de provoquer des dégradations ou de compromettre la sécurité des usagers.

Tout produit refusé doit être retiré et remplacé par le prestataire à ses frais

2. Modalités de facturation

La facturation devra impérativement être établie de manière distincte selon la répartition suivante :

- Une facture dédiée pour le bâtiment **n°11** ;
- Une facture dédiée pour le **1er étage du bâtiment n°12** ;
- Une facture dédiée pour les **parties communes du bâtiment n°12**.

Aucune facture globale regroupant plusieurs périmètres ne sera acceptée

3. Jour et Horaire de travail

La prestation de ménage sera réalisée 1 fois par semaine (jour à définir) à partir de **7h00**.

4. Sécurité

Dans l'exécution des travaux de nettoyage de vitres, le personnel devra être équipé de harnais, d'échelles spécifiques avec Plan Supérieur 3 échelons, de perches télescopiques, de grattoirs, de raclettes, de peau de Chamois et de chaussures de sécurité.

Le prestataire assure la mise en place des périmètres de sécurité lors de la mise en œuvre d'échafaudage ou de nacelle selon la réglementation en vigueur.

Le prestataire s'engage à ce que le personnel assurant des prestations en hauteur soit formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle et à la réalisation de ces travaux en toute sécurité.

Dans le mémoire technique, le prestataire détaillera les mesures de sécurité qu'il propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations.

Tout manquement à la réglementation, dans l'exécution de sa prestation, entraîne la responsabilité du prestataire.

5. Accès aux locaux et équipement :

Seules les personnes désignées pour effectuer les prestations de ménage pourront accéder aux locaux, la présence d'autres personnes (enfants, conjoint...) est formellement interdite.

Les agents devront vérifier, à la fin de leurs travaux, avant qu'ils ne partent, que les portes et fenêtres soient bien fermées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'interdire l'accès des locaux et de demander le remplacement immédiat des employés jugés par elle indésirables ou ne donnant pas satisfaction.

6. Modification du volume et/ou la nature des surfaces à nettoyer :

Conformément aux articles L2194-1 et R2194-1, une clause de réexamen est introduite dans le CCAP afin de prendre en compte l'évolution de l'objet du marché.

Cette clause de réexamen pallie l'évolution des pouvoirs adjudicateurs et notamment la cession ou l'acquisition de patrimoine. Le titulaire s'engage à intégrer, aux conditions du marché, tout site qui viendrait s'ajouter à ceux initialement prévus dans le cadre de l'évolution dans la gestion du patrimoine (transfert de compétence, acquisition ou location de bâtiments ou équipements etc.).

De même, le titulaire s'engage à accepter le retrait du périmètre du marché de tout site, et ce sans contrepartie financière, dans les cas suivants :

- le transfert de bâtiments ou d'équipements à une autre entité.
- La vente des bâtiments

Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS cette clause de réexamen permettra de prendre en charge les conséquences des évolutions induites par des circonstances imprévisibles (notamment financières). Cette clause permettra d'éviter de bouleverser l'économie du marché en cas de conclusion d'un ou plusieurs avenants.

7. Télé Pointage

Le prestataire est tenu de mettre en place un dispositif permettant d'identifier individuellement les horaires des prises et des fins de service de son personnel de ménage. Il s'agit d'un dispositif individuel de type télépointage ou équivalent. Le prestataire détaillera dans le mémoire technique la solution mise en œuvre. De plus, il sera demandé en accompagnement aux factures mensuelles un décompte des heures de pointage de tout le personnel intervenant.

8. Vêtement et équipement

Le prestataire doit doter le personnel d'exécution de vêtements de travail et de sécurité. Ces vêtements doivent être uniformes pour l'ensemble du personnel et permettre l'identification de la qualité d'agent de ménage.

9. Acheminement du matériel et des produits

Toutes les précautions doivent être prises pour que les produits ne laissent aucune trace sur le sol

Aucun matériel ou produit ne doit être abandonné en dehors des emplacements autorisés ou laissés sans rangement pendant ou après chaque intervention sous peine d'être évacué sans préavis par la personne responsable de la sécurité.

10. Tri et évacuation des déchets

Le prestataire s'engage à appliquer les consignes de tri et de traitement des déchets. De plus, il veillera à l'évacuation du papier, des cartons et des bouteilles plastique de la collecte du tri. Aucun déchet ne pourra être laissé à l'abandon dans les couloirs, les dégagements ou les bureaux.

11. Qualité des prestations

Le prestataire s'engage à assurer des prestations compatibles avec le niveau d'exigence de la CCI AE. Le nettoyage est une opération d'entretien des locaux et des équipements dont l'objectif est d'assurer de parfaites conditions d'hygiène, de propreté et de confort pour tous les locataires et l'ensemble des visiteurs.

Dans tous les cas, le prestataire s'engage à ce que ses employés :

- ✓ soient reconnaissables par leur uniforme :
- ✓ observent une discrétion absolue
- ✓ aient de la rigueur dans leur travail
- ✓ aient le sens de l'initiative
- ✓ assurent un travail soigné
- ✓ respectent la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité
- ✓ ne fument pas à l'intérieur du bâtiment
- ✓ ne consomment pas d'alcool
- ✓ gardent en toute circonstance une attitude courtoise et adaptée envers les locataires et visiteurs
- ✓ n'écoutent pas de la musique
- ✓ n'abuse pas de l'utilisation des téléphones portables (personnel)
- ✓ n'utilise pas le matériel en place (téléphone, copieur...)

12. Contrôle Qualité

Un contrôle « Qualité » sera programmé 1 fois par trimestre avec l'agent de liaison des Moyens Généraux de la CCI AE présent sur le site de Mulhouse.

En cas de dysfonctionnement ou de manquement dans la réalisation des prestations de ménage prévu dans le CCTP un « Contrôle Qualité » sera déclenché suivi d'un compte rendu.

Un planning sera mis en place au début du Marché avec le prestataire retenu.